

L'Echo de Joigny

REVUE DE L'ASSOCIATION CULTURELLE ET D'ETUDES DE JOIGNY



- ☐ EDITORIAL ☐ ORGANIGRAMME ☐ LES BELLAGUET ☐
- LA BATAILLE DE CHAMPLAY ☐ HABITAT NEOLITHIQUE
- ☐ SIDERURGIE EN BOURGOGNE ☐ TRIPOTS DU SENONAI ☐
- RESTAURATION ET MONARCHIE DE JUILLET A JOIGNY
- ☐ CHARLES GRENET ☐ VIEUX PAPIERS ☐ NOTES DE LECTURE
- ☐ LE M'NEU D'LOUP ☐ PETITE ROSE ☐ VIE DE L'A.C.E.J.

Editorial

par
Bernard Fleury

Encore une fois, nous avons commencé l'année dans la peine, avec le départ de Solange Moulin, à laquelle nous rendons hommage dans ce bulletin.

Avec les bouleversements que nous impose le destin, nous nous adaptons en nous enrichissant de nouvelles recrues, qui, rapidement, acceptent des responsabilités.

A côté de Pierre Borderieux, nous comptons deux nouveaux vice-présidents: Xavier François-Leclanché, docteur en histoire du droit, et Jean-Paul Delor, docteur en archéologie. L'un et l'autre, au demeurant, sont immédiatement très actifs:

Le premier en se chargeant de l'organisation du 15e colloque de l'ABSS (Association Bourguignonne des Sociétés Savantes), qui aura lieu, l'an prochain, à Joigny les 8 et 9 octobre 2005 avec pour thème «Eau, rivières et confins» Aussi, rappelant que les communications d'archéologie et de sciences naturelles y seront les bienvenues, faisons-nous appel à tous ceux qui, inspirés par la richesse exceptionnelle de notre région dans ce domaine, auront la gentillesse de nous faire part de leurs recherches. A cette occasion, verra le jour une autre idée de X. François-Leclanché, la remise d'un trophée que la commission ad hoc a décidé de nommer le «Joigny d'or»; il récompensera le lauréat d'un concours, honorant Joigny et sa région par son activité culturelle, artistique ou scientifique; nous souhaitons remettre ce premier prix lors du colloque.

Jean-Paul Delor, quant à lui, est en train de nous concocter une photothèque informatique très importante. Nos archives, il est vrai, sont très riches en photographies et diapositives, mais elles sont inutilisables car sans référence; il y en a probablement des milliers et y chercher un sujet précis ressemble à la gageure de l'aiguille dans une botte de foin! Jean-Paul Delor y remédie en les scannant toutes par thème et en les rassemblant sur des disques compacts où l'on pourra, à notre aise, faire des choix. Travail énorme immédiatement rentable. Merci Jean-Paul.

De plus, c'est encore lui qui me rend le service, au pied levé, de nous procurer l'exposition «50 ans d'archéologie aérienne. Le passé recomposé» pour remplacer celle que j'avais projetée pour l'été, «De la Révolution à la Belle Epoque», qui sera repoussée d'un an en raison de problèmes personnels qui m'ont sérieusement handicapé.

Martine Carpentier n'est plus salariée; nommée secrétaire générale, elle continue d'assurer l'administration de l'association avec l'aide de Renée Berthiaux et de Michelle Cassemiche. C'est un travail conséquent, pas toujours gratifiant, mais essentiel. Merci à toutes les trois.

Je ne peux pas terminer sans parler de notre cours de dessin-peinture et de l'exposition d'arts plastiques en remerciant Georges Napoli, Jean-Pierre Reynord et Colette Delabarre pour leur réussite incontestable.

Enfin, n'oublions pas l'aide précieuse d'Isabelle Maire et ses talents en macrophotographie. Il nous faudra les rendre publics par une exposition le plus rapidement possible.

Beaucoup semblent oubliés. Qu'ils m'en excusent.

L'ACEJ va de l'avant envers et contre tout.

Que trouverez-vous dans ce numéro ?

Vous y retrouverez les auteurs habituels. Fidèles à l'oeuvre commune, ils permettent à notre bulletin de survivre avec moins de difficultés:

Xavier François-Leclanché continue l'analyse historique de Villiers-sur-Tholon et de ses habitants avec l'étude de la famille Bellaguet.

Une fois n'est pas coutume, nous faisons la place à une réédition de la «bataille de Champlay». Bernard Richard, toujours aussi perfectionniste, a trouvé d'autres sources, qui, manifestement, manquaient pour parfaire son oeuvre. Il nous assure qu'il n'y reviendra pas.

Jean-Paul Delor nous fait découvrir les résultats des recherches concernant l'évolution de l'habitat néolithique de la région nord de l'Auxerrois, ou sud du Jovinien!

La production du fer a représenté, depuis des temps immémoriaux, une activité importante de la Bourgogne, grâce à ses terres riches en minerai; mais aussi à cause de la présence d'un grand domaine forestier; Pierre Borderieux nous en conte l'histoire.

Notre fidèle Etienne Meunier nous fait part de ses recherches concernant les tripots -l'endroit où l'on tripotait la balle- du Sénonais au sens large; il n'a pas trouvé grand chose concernant Joigny; pourtant, il y avait une place du Jeu de Paume au début de la rue Henri Bonnerot et une ruelle du Tripot près de l'ancien Irish Club.

Cette partie «Recherche» se terminera par mon étude concernant la vie publique à Joigny sous la Restauration et la Monarchie de Juillet.

La rubrique «Portraits» sera essentiellement consacrée au deuxième fils de Dominique Grenet, le docteur Charles Grenet, qui fut condamné avec son père en décembre 1851. Nous remercions notre sociétaire Vincent Larcena de Ribier de nous livrer les études faites par son père.

Agnès Fillot nous a communiqué un extrait des tables des décès de la paroisse de Cézy, qui relate le naufrage d'une embarcation au service de Madame de Beaufremont.

Nous avons lu deux livres qui nous touchent de près par leur auteur: la réédition du portrait de Sainte-Alpais par Jean Larcena et le premier roman de Serge Moreau.

De ce dernier, nous publions une merveilleuse poésie, Petite Rose.

Enfin, encore une nouvelle de Robin Fleury, dans la lignée de celle de l'an passé, qui avait beaucoup plu. Nouveauté: Elle est illustrée par Michel Leblond, qui nous avait accompagné dans l'aventure sans lendemain des Amis du Musée de Joigny. Il nous permet de découvrir ses talents un peu trop discrets.

La vie de notre chère association clôt le 61^e Echo de Joigny avec ses peines et ses joies. Qu'il nous soit permis ici de remercier encore une fois nos annonceurs qui prennent ainsi en charge une part importante du coût de l'impression de ce bulletin.

Merci enfin à tous ceux qui ont participé à la confection, par PAO, de cet Echo, essentiellement Martine Carpentier et Jean Neige, mais aussi à tous ceux et celles qui ont bien voulu relire les communications, en premier lieu Michelle Cassemiche.

Nous pensons que ce numéro sera digne des précédents.

Dernière minute:

Nous avons obtenu, en plus des lundi et Jeudi, un 3^e après-midi par semaine pour le cours de dessin, le vendredi. Il sera consacré à l'aquarelle sous l'égide de Jean-Paul Delor, dont chacun a pu admirer les oeuvres lors du dernier «salon»

Merci à lui et à la municipalité.

ORGANIGRAMME DE L'ACEJ



Membres d'honneur:

- Président d'honneur: *Gervais Macaisne*
- Vice-présidente d'honneur: *Eliane Robineau*
- Administrateurs honoraires: *Raymonde Dejean, Mauricette Gautrin
Pierre Delattre et Marcel Renaud*



Bureau:

- Président: *Bernard Fleury*
- Vice-président: *Pierre Borderieux, Jean-Paul Delor, Xavier François-Leclanché*
- Secrétaire générale: *Martine Carpentier*
- Secrétaire: *Renée Bertiaux*
- Secrétaire adjointe: *Isabelle Maire*
- Trésorière: *Michelle Cassemiche*
- Trésorier adjoint: *Jean Neige*



Administrateurs délégués:

- Arts plastiques: *Georges Napoli, Jean-Pierre Reynord et Colette Delabarre*
- Expositions thématiques: *Jean-Pierre Reynord*
- Voyages: *Marie-Denise Rey et Xavier François-Leclanché*
- Archives: *Martine Carpentier et Pierre Delattre*
- Audiovisuel: *Pierre Borderieux, Pierre Delattre, Jean-Paul Delor, Pierre Valet et Martine Carpentier*
- Informatique: *Jean Neige*
- Relations avec chercheurs: *Jean-Paul Delor*
- Relations avec l'ABSS et préparation des colloques: *Xavier François-Leclanché*



Autres administrateurs:

*GINETTE BARDE, MICHEL BAROCHE, SUZANNE BREUILLET, MARYSE CORDIER,
JEAN-LUC DAUPHIN, BERNARD RICHARD, PIERRE LEBOEUF, ANDRÉ MERLANGE.*



COTISATION 2004

Cotisation simple 20 euros

Cotisation couple 25 euros

à adresser à l'A.C.E.J.

6 Place Valet

89300 JOIGNY

(C.C.P. DIJON N° 2100.92 Z)

Tél./Fax : 03.86.62.28.00

Etudes et travaux

L'ascension des Bellaguet, à Villiers sur Tholon, au dix-huitième siècle

par Xavier François-Leclanché

Sous l'Ancien Régime, la paroisse de Villiers sur Tholon relève de deux seigneuries : une seigneurie laïque, acquise le 20 juin 1513 par Roger de Clermont (1), puis vendue par ses héritiers aux Guin de Valgrand, qui s'étend sur près des deux tiers de la paroisse ; et une seigneurie religieuse, celle de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, qui exerce son pouvoir s'exerce sur environ le tiers méridional de la paroisse, dans des lieux-dits tels que La Pré-Murée, le Bois de Saint-Germain, le Puits Chêneveau, la Champagne et même dans le village, notamment dans la rue Ferrée et dans une partie de la rue Saint-Gilles.

En fait, aucun des deux seigneurs n'exerce véritablement son pouvoir temporel. Les religieux de Saint Germain, la plupart du temps, n'utilisent aucun de leurs droits de justice et se contentent d'encaisser les droits de cens. Quant au seigneur laïc, il ne se montre qu'une seule fois à Villiers, de 1660 à 1789, à l'occasion du baptême de la cloche. Pour l'un comme pour l'autre, Villiers n'est qu'une source de revenu.

Dans ces conditions, le pouvoir réel a pu passer entre d'autres mains. A la fin du dix-septième siècle, une grande famille, les Cormon, peut être considérée comme la principale détentrice du pouvoir. Mais dès 1701, les derniers représentants de cette famille regardent des horizons plus lointains. Les deux frères Cormon habitent Paris, l'un rue de la Harpe, et l'autre dans le ressort de la paroisse Saint-Sulpice. Toutefois, ils gardent longtemps une petite maison à Villiers. Mieux, ils investissent à Villiers et dans les environs, allant jusqu'à acheter le château des Arcis, à Volgré. Mais très vite, les affaires les appellent ailleurs. Après 1720, le dernier des Cormon devient l'intendant du duc de Saint-Simon et s'éloigne définitivement éloigné de Villiers.

Une autre famille villaroise ne participe pas au pouvoir : les Châlons. Tout le monde est lettré, dans cette famille. Mais les Châlons sont de plus en plus mal à l'aise, à Villiers. Le premier d'entre eux est venu de Saint Julien du Sault pour fuir les persécutions envers les protestants, aidé dans son exil par le seigneur de Villiers, lui même adepte de la Réforme. Quand la seigneurie

est vendue aux très catholiques Gruyn, les Châlons se convertissent. Mais on n'abjure pas une culture religieuse, on ne change pas de mode de pensée. Les Châlons sont contestataires, voire sarcastiques. Et ils n'ont pas le contact facile. De génération en génération, ils perdent de l'importance : le procureur fiscal de 1669 a un fils buraliste, le buraliste de 1711 a un fils sergent. Et les autres enfants sont laboureurs.

Pendant ce temps, une autre famille prend de l'importance : les Bellaguet. Pendant plusieurs générations, les Bellaguet assoient leur pouvoir. Jusqu'au moment où, comme d'autres familles, ils deviennent victimes de leur propre ascension.

1 – L'ascension des Bellaguet

A la différence des Châlons, les Bellaguet ont un contact facile. Ils sont expansifs, chaleureux, conviviaux. Et ils ont toujours été de foi catholique et de culture catholique.

En 1666, un Simon Bellaguet devient notaire. Mais le grand pas est franchi quand, au tout début du dix-huitième siècle, Jean Bellaguet devient procureur fiscal. C'est à dire représentant du seigneur laïc dans la paroisse. A partir de cette date, ce sont des Bellaguet qui occupent toutes les fonctions importantes à Villiers.

Dès lors, les Bellaguet font, au nom du seigneur laïc, régner leur loi à Villiers. Une loi appuyée sur deux principes fondamentaux : le renforcement de leur pouvoir ; et une justice bonne enfant, davantage fondée sur l'équité que sur le droit.

Trois conflits successifs illustrent ces comportements.

10. Les Bellaguet et le pouvoir de l'Eglise.

En 1736, arrive un nouveau curé, Pierre Defrétil. Ce dernier se plaint que plusieurs habitants de la paroisse n'acquittent pas la dîme sur la totalité des vendanges.

Pour recouvrer cette dîme, le curé ne s'adresse pas à l'huissier de la paroisse, mais à celui d'Aillant. Ce dernier, Augustin Billet, exerçait préalablement sa fonction à Montereau-fault-Yonne, et se déclare « *huissier à cheval au Châtelet de Paris* ». En clair, un homme indépendant des pouvoirs locaux.

L'huissier à cheval se rend d'abord chez plusieurs paysans. Chez Antoine Montagne, on lui multiplie grossièrement les obstacles : le chef de famille est « *à la charrue* », sa femme est à Aillant, le fils n'a pas la clé de la cave. Chez Loup Truchot, l'huissier découvre trois feuilletes de vin qui n'ont pas été déclarées. L'homme de loi prétend ensuite s'en prendre à son collègue, Châlons, huissier royal à Villiers sur Tholon. On ne sait pas exactement ce qui s'est passé, mais le villarois se « *rebelle* ». A tel point que le parisien le poursuit en justice (2). Le différend ne va pas jusqu'à son terme, car une transaction intervient. Me Châlons accepte de payer 80 £ à son confrère.

Le contrôle le plus intéressant opéré chez Jean Bellaguet, le lieutenant. Là, l'huissier découvre vingt feuilletes non déclarées. Il s'apprête à appliquer la loi quand le magistrat l'interrompt. Il constate d'abord que le

billet de l'huissier n'est pas régulier, faute de porter «*l'empreinte du seigneur*». Il remarque ensuite que le seillon utilisé par le curé ne porte pas les armes du seigneur, comme il le devrait. (3) Bref, l'huissier est amené à inscrire les réserves du magistrat au lieu de ses propres constatations.

En 1736, c'est donc le pouvoir du seigneur laïc qui, en apparence, l'emporte sur le pouvoir de l'Eglise. En réalité, c'est le pouvoir des Bellaguet qui se trouve renforcé.

11. Un conflit avec les habitants d'Aillant sur Tholon

En avril 1739, le jeune Claude Deschamps est surpris avec une cognée en train de couper douze perches dans les bois appartenant à la communauté des habitants d'Aillant. Le coupable est immédiatement déféré devant la justice d'Aillant. L'affaire est instruite dans la journée même par un juge aillantais, Jean-Louis Benoiste, qui officie en l'absence du lieutenant, Jean Bellaguet. Il recueille dix témoignages, tous accablants, enferme le délinquant, place les perches en lieu sûr et sous bonne garde. Le soir même, le jeune Claude Deschamps est condamné ainsi que deux complices, Jean Vincent et Claude Martin, qui ont charrié ses perches dans une voiture.

Ces derniers saisissent le prévôt de Joigny. Leur version des faits est très différente : Claude Martin a vendu une feuillette de vin au cabaretier de Sommecaise. Jean Vincent a charrié la feuillette. Chez le cabaretier de Sommecaise, ils ont avisé douze perches de bois, les ont achetées et chargées sur leur charrette. Au retour, ils ont rencontré Claude Deschamps et l'ont invité à prendre place sur la charrette. Le prévôt de Joigny reçoit les appelants et fait défense au prévôt d'Aillant de continuer toute poursuite.

L'affaire se termine encore par un «*appointement de contraires*» : le lieutenant d'Aillant, Jean Bellaguet, défend les villarois contre toute ingérence extérieure, y compris celle des gens d'Aillant. Il les défend en équité, et non pas en droit. Dans cette affaire, la justice aillantaise est mise en échec par son propre lieutenant.

Bien sûr, c'est ce jeune Claude Deschamps qui a coupé le bois. Mais il l'a fait à la demande de Claude Martin, qui a une maison à réparer. Il l'a fait pour quelques deniers, peut-être pour quelques liards. Son père, Nicolas, est mort prématurément quelques années plus tôt. Aîné de la fratrie, il cherche de menus travaux pour soulager sa mère.

La vie sera bientôt plus souriante pour Claude Deschamps. Travailleur et sérieux, il épousera une jeune douairière. Et comptera dans sa descendance l'abbé Deschamps, archiprêtre de la cathédrale d'Auxerre.

12. Un conflit entre le seigneur laïc et l'abbaye de Saint-Germain.

Chacun des deux seigneurs dispose du droit de haute, basse et moyenne justice. En outre, chacun d'eux perçoit des revenus provenant des terres: au minimum un droit de cens, éventuellement des annuités de baux.

Pour exercer son autorité, le seigneur laïc dispose sur place d'un procureur fiscal, d'un lieutenant et d'un sergent. Le procureur fiscal est chargé de «*poursuivre les droits et profits qui appartiennent au seigneur*» (4). Le

lieutenant rend la justice. Le sergent signifie les actes de procédure et met à exécution les jugements. Ils sont tous choisis parmi les villarois.

Quand au seigneur religieux, il n'est pas véritablement représenté à Villiers. Son droit de « *haute, moyenne et basse justice* » est amodié de la même façon que les terres, les vignes, les prés et les bois, et par le même acte, au profit d'un paysan qui souhaite jouir de terres, sans exercer une partie du pouvoir du seigneur.

Les relations entre les agents des deux seigneurs ne semblent soulever aucune difficulté jusque en 1750.

C'est alors qu'arrive à Villiers un nouveau personnage, Robert Desbonnes, qui prétend exercer la fonction de « *notaire, tabellion et gardenotte au bailliage et mairie de Saint-Germain en Villiers sur Tholon pour messieurs les religieux, seigneurs dudit lieu* ». Le moment est bien choisi pour implanter un nouveau notaire : le précédent, Jean-Baptiste Bellaguet, vient de quitter Villiers pour s'installer à Chassy, une lieue plus au sud.

Desbonnes est secondé par un sergent, Edme Châlons, et un garde-chasse, François Grégoire. Ces hommes cumulent les fonctions: le notaire est aussi « *lieutenant et juge ordinaire tant civil que criminel de la mairie de Saint Germain en Villiers sur Tholon* »; le garde-chasse est également greffier de la justice de Saint Germain. Bref, le seigneur religieux dispose d'hommes capables de rivaliser avec ceux du seigneur laïc en exerçant un double pouvoir de justice et de police. Les mêmes personnes peuvent constater des faits, les consigner par actes notariés, et enfin de juger. (5)

Mais le notaire établit très peu d'actes pour les habitants de la paroisse : il n'intervient que pour des affaires dans lesquelles l'abbaye est concernée et dans les affaires privées du notaire, du sergent et du greffier-garde chasse. Les villarois préfèrent se rendre auprès de notaires de Senan ou d'Aillant.

Le manque de clientèle décourage peut-être le notaire. La façon de procéder de ses hommes en ajoute sans aucun doute. Un beau jour, le garde-chasse découvre un certain Edme Montagne en train de couper du bois dans un taillis amodié à Hubert Montagne. Un fils travaillant pour épargner la peine de son père mériterait d'être félicité. La justice de Saint Germain ne s'empare pas moins de l'affaire : le garde-chasse se rend chez le notaire qui consigne les faits constatés ; puis, le notaire, devenu juge, condamne le fils pour vol au détriment de son père, lequel n'est évidemment pas entendu.

Cette conception de la justice finit par nuire au notaire de Saint Germain. Comment est-il éconduit ? On constate simplement que ce dernier quitte Villiers sur Tholon, s'installe quelques temps à Aillant, puis à Chassy. Quant au sergent, il se réfugie à Senan, où il va vivre difficilement, vendant ses terres et celles de sa femme pour vivre, en attendant de vendre jusqu'à son office.

Le notaire est poursuivi par la vindicte. En avril 1752, Robert Desbonnes est battu à coups de pierres, de pesseaux et de bâtons par Philippe Briais, cabaretier, et ses fils Edme et Philippe. Les faits sont attestés par un carabinier de la garnison. Les outrages corporels sont constatés par un maître chirurgien. La condamnation des agresseurs semble évidente. Mais le lieutenant, le villarois, Simon Bellaguet, le fils de Jean Bellaguet, s'aperçoit qu'il est parent (lointain, et par alliance) avec Philippe Briais, et déclare qu'il ne peut juger l'affaire. Celle-ci finit, on ne sait trop pourquoi, devant un juge de Montargis qui finit par prononcer un «*appointment de contraire*». Bref, pour la justice du seigneur laïc, il ne s'est rien passé.

C'en est fini de la présence de la justice de l'abbaye de Saint Germain à Villiers sur Tholon. La seule justice reste celle du seigneur laïc.

2 – La fin des Bellaguet

Avant les Bellaguet, les fonctions de police et de justice à Villiers sont partagées entre plusieurs familles : les Briais, les Châlons et les Cormon.

Dans un premier temps, les Bellaguet exercent leur pouvoir avec l'aide de leurs beaux-frères. Quand Jean Bellaguet est lieutenant, un de ses beaux-frères, Edme Bonnerot, est sergent. Un autre beau-frère, Jacques Vallée, est receveur. Un troisième beau-frère, Jean Alais, est recteur des écoles et attendant de devenir notaire. Et un des fils est notaire.

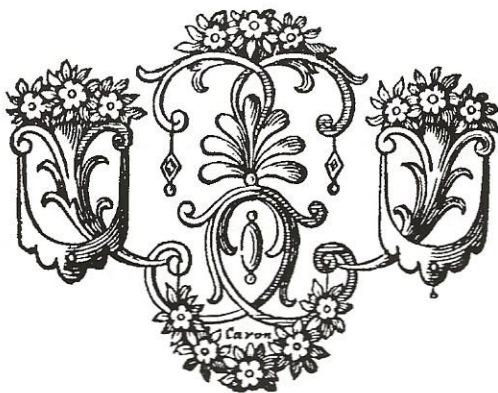
A partir de 1740, les Bellaguet étendent leurs fonction aux paroisses voisines: un Bellaguet exerce sa fonction de lieutenant sur plusieurs paroisses; un autre est procureur fiscal de toutes les paroisses jusqu'à Saint-Maurice-Thizouaille. Leur présence est prolongée, non plus par celle de beaux-frères, mais par celle de leurs gendres.

Mais déjà, comme les Cormon avant eux, les Bellaguet sont victimes de leur savoir qui les amène à envisager des carrières professionnelles plus brillantes que celles qu'ils auraient pu espérer à Villiers. On peut suivre les traces de Jean-Baptiste Bellaguet: devenu notaire quelques temps à Villiers, il prend la tête d'une plus grosse étude à Chassy avant de s'installer à Sens.

Ce sont les filles qui sauvent la dynastie des Bellaguet. L'une d'entre elle épouse un certain Baptiste-Henry Méry. A l'âge de 20 ans, ce dernier est déjà greffier. Quelques mois plus tard, il devient notaire. Encore quelques mois, et le voilà procureur fiscal. Bref, il cumule de nombreuses fonctions dans le même village.

Quand la Révolution bouleverse l'ordre monarchique, c'est tout naturellement Baptiste-Henry Méry, l'ancien agent du seigneur, qui devient un des représentants du nouveau pouvoir: principal auteur des cahiers de doléances, puis maire de Villiers, il incarne la continuité dans le changement.

Ce qui s'est passé à Villiers sur Tholon n'est certainement pas un cas isolé. Il est certain même que, dans de nombreuses paroisses, des personnages avaient exercé en fait les fonctions que les seigneurs avaient abandonnées.



-
- 1) AD Auxerre. 1 J 416-2
 - 2) AD Auxerre. 3 E 75 - 505. Minutes de Me Charles Desleau
 - 3) AD Auxerre. 3 E 75 - 257
 - 4) Claude-Joseph de Ferrières. Dictionnaire de Droit et de Pratique. 1771. t 2, p 442.
 - 5) AD Auxerre. 3 E 75 - 692. Constat de la coupe de bois par Edme Montagne au détriment d'Hubert Montagne.

Encore la bataille de Champlay, près de Joigny,

le 21 octobre 1615.

par Bernard Richard

Grâce aux *Mémoires* du maréchal François de Bassompierre, qui participa activement à la bataille de Champlay¹, grâce aussi à six brochures imprimées anonymes de 1615 et à quelques autres documents des années 1615-1617 qui complètent les trois brochures utilisées précédemment², grâce enfin au dernier livre d'Hélène Duccini consacré à l'opinion publique sous Louis XIII³, voici une nouvelle approche de cette bataille livrée lors de la seconde révolte des princes contre la reine-mère Marie de Médicis.

Soyons clair : cette rencontre armée ne fit que quelques morts (sans doute trois !) et son intérêt tient surtout au d'écrits de propagande qu'elle suscita, déploiement plus abondant que pour tout autre événement de cette guerre⁴.

Les sources

Bassompierre décrit la rencontre du 21 octobre 1615 quelques décennies après l'événement. Enfermé à la Bastille sur ordre de Richelieu de 1631 à 1643, il meuble ses loisirs forcés en écrivant ses *Mémoires* : il y raconte ses campagnes, décrit son aventureuse existence, dans un style parfois relâché mais aussi avec un luxe de détails sur les lieux et les actions, comme si l'air de la Bastille avait la vertu de rafraîchir sa mémoire ! Selon « l'humeur égotiste et vantarde » qui le caractérise, il s'y présente comme l'artisan principal de la victoire sur les princes révoltés⁵. Pour autant, il minimise la portée de ce succès et critique le comportement timoré de ses chefs d'alors, le maréchal de Bois-Dauphin⁶ et le marquis de Praslin, maréchal de camp (par ailleurs de 1608 à 1626 gouverneur général du baillage de Troyes et de celui de Sens qui inclut la ville de Joigny).

En revanche ces mêmes chefs sont encensés dans les brochures de 1615, *libelles* de propagande royale (on dit aussi, d'après l'anglais, *pamphlets*, ainsi qu'*occasionnels*, car publiés à l'occasion d'un événement donné) : six libelles (neuf même avec les rééditions de 1615) à la gloire du roi Louis XIII et de ses troupes, pour célébrer la reddition de l'avant-garde du prince de Condé révolté (le père du Grand Condé), avant-garde placée sous le commandement d'Henri de Luxembourg, prince de Tingry⁷, cousin par alliance de Condé, ainsi que trois autres libelles, toujours de même orientation, éclairant l'immédiat avant ou après bataille. Ces brochures vite imprimées et diffusées jouent le rôle détenu ultérieurement par la presse, presse d'opinion,

presse à sensation ; elles font l'événement, créent la nouvelle colportée ensuite au-delà de bouche à oreille, ainsi que par des crieurs de rue : « Savez-vous ce qui vient d'arriver à l'avant-garde de Monsieur le Prince dans Champlay ? ».

La bataille

Elle est présentée par Bassompierre avec son talent pour croquer les situations (dans ses *Mémoires*, tome I, pp. 104 et 105) : « *Un gentilhomme des miens, nommé Lambert* (un membre des *bandes suisses*, Bassompierre étant depuis 1614 colonel-général des Suisses servant dans l'armée royale) *et un de M. de Praslin, nommé Descombes, donnèrent jusques aux portes de Chanlay*⁸, *qu'ils trouvèrent fermées et les ponts levés*⁹. C'est donc bien un **bourg fermé**, comme l'a écrit déjà en 1615 le *Discours véritable* (voir la note 2), c'est-à-dire, dans la langue de l'époque, un bourg entouré de remparts. Pour le prendre, on utilise donc l'artillerie : « ...voyant qu'il estoit difficile de le prendre sans canon, **pour la forteresse d'iceluy**... » (*Defaite des troupes de Monsieur de Luxembourg*). Bassompierre indique « *que l'on ne pouvoit forcer (Chanlay) sans canon* » et apporte des précisions intéressantes, tout en s'attribuant le choix du plan d'attaque... et donc le mérite de la victoire : « *Comme je m'en venois à nos bâtarde* (pièces d'artillerie de campagne, aisément transportables), *je trouvai que messieurs de Richelieu* (frère aîné du futur cardinal) *et de Vaubecourt* (un gentilhomme lorrain) *les faisoient tirer au coin d'une tour bâtie de boue et de crachat*, qu'ils renversèrent à la seconde volée ; de telle façon que dix hommes de front y pouvoient monter » ; **de boue et crachat**, c'est-à-dire, selon cette expression aujourd'hui oubliée, en mauvais matériaux, mal construite : soit une enceinte médiévale en pierre qui ne résiste pas aux boulets de métal, soit une enceinte de terre damée, en argile à silex, le matériau de la région ; de telles enceintes, moins coûteuses que celles de pierre, étaient souvent renforcées de part et d'autre par une palissade de pieux de bois. En fait les murailles de Champlay ne peuvent résister ni à des tirs d'artillerie ni à l'épreuve du temps, sauf à être régulièrement entretenues ; c'est pourquoi on n'en trouve plus trace aujourd'hui ; en outre elles ont pu être démolies en application des ordonnances de Richelieu des années 1630 relatives aux lieux fortifiés situés non pas sur les frontières mais à l'intérieur du royaume : pour éviter que des nobles *brouillons* puissent à nouveau y trouver refuge et appui¹⁰.

Dans la suite de son récit, Bassompierre apporte d'autres détails qui semblent pris sur le vif : « ...nos coureurs (nos éclaireurs) vinrent jusqu'à un ruisseau (le Ravillon) qui est au-devant des deux bourgs (?), nommé Chanlay, et sans trouver personne... (sauf) un homme dehors qui cueilloit des herbes, qu'ils amenèrent à M. de Praslin qui menoit la tête de notre armée. C'étoit un cuisinier de M. de Luxembourg, qui l'assura que les troupes de M. de Luxembourg étoient logées audit Chanlay, qui étoient près de trois cents chevaux (c'est-à-dire combattants à cheval) ». Pour ainsi tout révéler, ce cuisinier aura sans doute été... cuisiné. Luxembourg lui-même, cependant, ne se rendit pas car il aurait réussi à s'enfuir avec quelques officiers et à

rejoindre le gros de l'armée du prince de Condé à une lieue et demie de Champlay en direction d'Appoigny¹¹. Qu'elle est curieuse cette guerre dans laquelle, alors que l'ennemi est tout proche, un cuisinier, imprudent ou désinvolte, choisit tranquillement ses légumes dans des jardins potagers hors les murs, pour le repas de son prince !

Autre événement qu'on ne trouve que chez Bassompierre, l'incendie volontaire de Champlay par l'armée royale après la reddition des troupes qui s'y étaient enfermées : « *et ensuite nos soldats..., selon leur coutume, mirent le feu dans Chanlay* ». Ce détail (ce n'en fut certes pas un alors pour les habitants de Champlay !) ne figure dans aucun des six libelles de 1615, puisque la fonction de cette presse d'avant la presse est de relater les événements en louant la conduite du commanditaire, ici en louant la conduite de l'armée royale.

Quant aux données chiffrées relatives au combat, alors que les six libelles décrivant celui-ci semblent respecter pour l'essentiel un canevas commun, ou se copier les uns les autres, elles font montre d'une fantaisie certaine : dix à douze mille hommes dans l'armée de Condé, au lieu des trois à cinq mille réels ; trois cents (chiffre donné aussi par Bassompierre), six cents ou même huit cents combattants à cheval qui se rendent suivant le libelle, soixante mille ou cent mille écus pour le butin, dont le tiers ou la moitié concernant les biens du prince de Tingry, le chef de la troupe ; vient ensuite l'énumération complaisante ou émerveillée des pertes subies par ce prince : « *l'argent pour faire les montres à leurs troupes* (l'argent pour la solde), *et tous les habits, bagues, bijoux, pierreries et vaisselle d'argent de M. de Luxembourg* » (*Deffaicte des Troupes de Monsieur de Luxembourg*). Les lecteurs sont ainsi invités à exulter, comme les soldats du roi quand ils s'étaient partagé les dépouilles des ennemis, et à se réjouir de l'humiliation subie par un prince qui ne pourra pas manger les bons légumes frais des jardins potagers de Champlay dans sa vaisselle d'argent !

C'est encore avec des nuances variables que sont présentés les vaincus. Certains libelles, tout comme plus tard Bassompierre, se cantonnent dans une description sobre : « *...l'ennemy commença à demander composition, qui luy fut accordée...* » (*Discours veritable*) ; d'autres montrent les vaincus en situation humiliante : « (ils) *se rendirent à composition, qu'ils s'en iroient la vie sauve, sans rien emporter qu'un baston blanc en la main* » (*Les Triumphe de l'armée du Roy*), le bâton blanc, c'est-à-dire un bâton dépouillé de son écorce, étant la seule arme dont puisse se munir le soldat qui s'est rendu en livrant « *armes et bagages* »¹², donc un emblème de la reddition. D'autres libelles enfin adoptent le ton injurieux de la dérision : « *Voilà toute la résistance et résolution de ces gens d'armes...Ils mériteroient subir la peine des poltrons.* » (*Recit veritable*).

La « guerre sans guerre »

Dans cette étrange guerre, tant les libelles de 1615 que les *Mémoires* de Bassompierre montrent que les armées ennemies se côtoient, et même

se rencontrent presque sans heurt : « (dans les environs de Sens) *de faict les deux armées s'entrevirent de près.* » (*Les Triumphe de l'armée du Roy*) ; à la fin de la rencontre de Champlay, « *Monsieur du Mayne* (le duc du Maine ou de Mayenne, un des princes révoltés) *s'en approcha de plus prez que les autres, et a peu (pu) voir partager une partye du butin* » (*Discours veritable*) ; M. du Mayne s'entretient même avec son adversaire devant Champlay, sans doute de part et d'autre du ruisseau, le Ravillon : « **M. de Praslain...**(a) **parlé avec Monsieur du Mayne**, lequel a encores veu (vu) devant luy partager le reste du butin » (*Deffaicte des Troupes de Monsieur de Luxembourg*).

Quelques jours plus tôt, le 15 octobre, dans le village de Granges (aujourd'hui Grange-le-Bocage, entre Nogent-sur-Seine et Sens), c'est, selon le récit de Bassompierre, la rencontre imprévue des maréchaux des logis des deux armées (les officiers chargés d'organiser le logement et les déplacements des troupes) : « *Il faut savoir que les ennemis marchoient côte à côte de nous, à une lieue de distance, sans savoir de nos nouvelles, ni nous d'eux, tant tout étoit en désordre parmi nous ; et le logis de nos cheveau-légers étoit le même que M. de Bouillon* (un des princes révoltés, chargé du logement des troupes de Condé) *avoit donné aux troupes de M. de Luxembourg. Leurs maréchaux de logis et les nôtres se rencontrèrent au logement ; et comme les nôtres étoient plus en nombre, ils chargèrent ceux des ennemis et les chassèrent...* » (*Mémoires*, p. 101).

Donc des maréchaux des logis chassés du...logis par leurs homologues et ennemis, mais toujours sans combat véritable.

Les seuls combats véritables, sanglants et acharnés, rencontrés dans les récits de la prise d'armes des princes en 1615-1616 concernent une troupe qui est en fait sortie du conflit et ainsi n'est plus contrôlée par ces princes : il s'agit des restes de l'avant-garde du prince de Condé, c'est-à-dire des vaincus de la bataille de Champlay, qui ont dû livrer, en capitulant dans Champlay, l'essentiel de leurs armes ; il ne restait à chacun qu' « *un baston blanc à la main* » (*Les Triumphe de l'armée du Roy*), sauf aux capitaines : « *que les Capitaines seulement sortiroient chascun sur un bidet, leur espée et pistolet, abandonnant le surplus de leurs armes, chevaux, et equipages* » (*Discours veritable*). Le libelle intitulé *La prise et deffaicte des troupes du Prince de Tingry, par les soldats de la garnison de Metz. Faicte le samedy 19. Decembre (1615)* (voir l'annexe) rapporte en détail comment le prince de Tingry quitte l'armée de Condé aux lendemains de l'affrontement « *pour quelque mescontentement particulier, & notamment à cause de la deffaicte de ses troupes à Chanlay* » et se retire en Champagne, « *avec quelques (sic) trois cens gentilhommes de pied et quelques quatre cens hommes de cheval, tout fort pauvrement équippez et montez, n'ayant presque la pluspart qu'une simple espée pour toutes armes* ». Le prince, « *ayant honte de se voir si mal suivy & accompagné* », abandonne sa troupe qui, sans chef ni solde, va errer de Reims à Metz en survivant grâce au pillage (« *une infinité de larcins...toutes sortes de tyrannies sur le pauvre peuple du plat pays* »), mais alors, aux environs tant de Reims que de Metz, elle est sévèrement battue par des troupes royales « *qui en mirent à mort un assez bon nombre* » (près de

Reims) pour enfin avoir « *plus de cent de laissez morts sur la place* » (près de Metz), les survivants étant soit fait prisonniers et jugés en « *une tres cruelle iustice* », soit « *prins (pris) à mercy* (c'est-à-dire au bon vouloir des vainqueurs) ». Cette ex-avant garde du prince de Condé, abandonnée par le prince de Tingry, est donc complètement détruite, d'abord parce qu'elle pille et respecte mal le serment fait à Champlay : « *que les Capitaines et leurs soldats ne serviront jamais les Princes, ains (mais) seulement le Roy* » (*Discours veritable*), encore qu'elle ne s'attaque pas aux soldats du roi mais au seul *pauvre peuple*. Si les troupes du roi livrent ainsi de vrais combats à cette troupe en déroute, avec morts et prisonniers, c'est surtout parce que celle-ci n'est plus protégée par son appartenance à l'armée de *Monsieur le Prince* ! On est donc là sorti de l'application des règles bien codifiées de la prise d'armes des princes, de ce qu'un libelle de 1615 appelle « **la guerre sans guerre** », libelle ajoutant d'ailleurs que « *ceste guerre Dieu mercy n'est pas sanglante* »¹³ : ainsi de Champlay à Metz passe-t-on de trois tués à plus de cent.

En dehors donc de ce cas très particulier, les « belligérants non belligérants » participent à des confrontations entre adversaires, mais sans guère d'affrontements militaires.

Ceci nous amène aux conflits d'interprétation que pose la bataille de Champlay :

- le conflit opposant le bouillant Bassompierre, qui rêve d'en découdre avec l'ennemi, à ses chefs Bois-Dauphin et Praslin, tous deux accusés dans les *Mémoires* d'une absence coupable de combativité,
- le conflit existant entre les libelles de 1615, qui portent aux nues l'action des troupes royales à Champlay, et les *Mémoires* de Bassompierre, qui célèbrent peu cette action mais exhalent plutôt le dépit causé, chez l'acteur et mémorialiste, par le refus de Bois-Dauphin de poursuivre les ennemis dans la foulée de la rencontre de Champlay, celle-ci étant de ce fait presque ravalée au rang de coup d'épée dans l'eau.

Les jugements de Bassompierre sur ses deux chefs sont tranchants : il dénonce « (l') *esprit irrésolu* » (*Mémoires*, p. 101) du sire de Praslin, ses « *ordinaires irrésolutions* » (p. 104) lui interdisant toute initiative, l'amenant à solliciter constamment l'avis de son chef, le maréchal de Bois-Dauphin. Quant à ce dernier, il fait littéralement enrager Bassompierre en refusant si souvent d'attaquer, de surprendre ou de poursuivre l'ennemi. Après le coup de main de Champlay, ses trois cents à huit cents cavaliers désarmés, son butin, « *M. le maréchal fut conseillé par tous les chefs de se loger avec l'armée à Chanlay et à ... (Paroy-sur-Tholon, Les Voves ?) ; mais comme l'un étoit brûlé et l'autre peu logeable, que son dîner étoit préparé à Joigny (ce rôle des repas des chefs !), il ne sut être persuadé de le faire. Ce qui fut une grande faute, car nous forcions (nous aurions forcé) par ce moyen les ennemis à se jeter dans le Morvant (sic), et de perdre dans ce méchant pays leur bagage, infanterie et canon, ...au lieu que nous nous amusâmes trois jours à Joigny (une cité de vigneron...), et leur donnâmes loisir de (...) nous devancer à la rivière Loire* » (*Mémoires*, p. 105). En fait le Morvan fait partie des régions

contrôlées par le duc de Nevers qui « *penchait plus fort du côté des princes que de l'autre* », selon le maréchal d'Estrées, et qui aurait sans doute aidé les princes à passer vers le sud-ouest¹⁴.

Certes de façon réitérée Bois-Dauphin laisse échapper, semble-t-il volontairement, l'armée adverse et cela conformément aux consignes reçues du pouvoir royal : critiqué pour son inaction par plusieurs de ses officiers à la veille de la traversée de la Loire par l'armée du prince de Condé (traversée facilitée d'ailleurs par le duc de Nevers, selon un pamphlet royaliste de 1617)¹⁵, il aurait, selon Bassompierre, répliqué en se fâchant « *qu'il savoit son métier, qu'il avoit les ordres du Roi, lesquels il sauroit bien exécuter et lui en répondre* » (*Mémoires*, p. 105). Le maréchal d'Estrées donne, sur un ton plus mesuré, des indications semblables¹⁶. Il apparaît bien que ni le pouvoir royal, ni d'ailleurs le prince de Condé révolté, ne désirent provoquer d'affrontement militaire véritable, d'irréversibles ruptures, c'est-à-dire une vraie guerre : brouille de famille entre le roi et une partie de sa noblesse, mais brouille contrôlée et éphémère, *guerre sans guerre*.

Dans l'esprit des Grands, la révolte nobiliaire n'est ni conçue, ni vécue comme une révolte contre le roi mais au contraire pour le service du roi ; son but est de délivrer l'autorité royale de l'emprise d'une faction qui se serait emparée de l'esprit du roi¹⁷, en l'occurrence de l'emprise sur Marie de Médicis de son favori Concini, étranger de petite naissance usurpant la place des *conseillers naturels* du roi ; la révolte doit aboutir, après négociation, à une réconciliation rétablissant cette monarchie mixte qui donne une large place aux Grands dans la conduite de l'Etat. Donc une *brouillerie* dont le rituel est respecté par Bois-Dauphin comme par Condé.

Monsieur le Prince quitte la cour fin juin 1615 pour Clermont-en Beauvaisis (lieu symbolique puisque les Bourbons, Louis XIII comme Condé, descendent du comte de Clermont, sixième fils de Saint Louis), publie ses manifestes, puis mobilise ses pairs et ses fidèles et recrute des soldats (sur financement de sa riche épouse). En effet les réponses publiques du pouvoir royal à ses manifestes l'ont laissé *mal content* : c'est la *prise d'armes de Messieurs les Princes*, la seconde après celle de 1614.

Par cette prise d'armes, Condé cherche surtout à impressionner le pouvoir royal et l'opinion publique par le nombre de ses partisans, par sa capacité de mobilisation. Sans doute est-il permis de comparer sa conduite, toutes choses égales d'ailleurs, avec celle de syndicats ou de partis politiques d'aujourd'hui organisant une grève ou une manifestation de masse pour montrer leur force, pour peser sur la prise de décision, mais dans laquelle bien sûr ni les manifestants (les princes révoltés) ni les forces de l'ordre (Bois-Dauphin) ne désirent livrer une vraie bataille ; il s'agit toujours d'impressionner, de peser de tout son poids sur les décisions du pouvoir. C'est ce que le jeune (à Champlay) puis vieux (à la Bastille) Bassompierre n'a pas compris : que sur le *théâtre* des opérations, on doit se limiter à *jouer à la guerre* ; il n'assume pas, à la différence de Bois-Dauphin et Praslin, le rituel bien codifié des

guerres domestiques, des brouilleries, car il reste un soldat au sens politique limité.

La lutte « médiatique »

Le combat étant donc politique plutôt que militaire, c'est sur le terrain des pamphlets, des libelles, qu'il peut être mené efficacement, dans une lutte « médiatique », si l'on ose, avec les pincettes des guillemets, cet adjectif anachronique. Il s'agit de *faire voir, faire croire* à l'opinion publique que l'on a raison face à l'adversaire, donc de présenter ses raisons.

Condé, tout en déployant ses forces, sa clientèle, favorise la multiplication des libelles justificatifs, de pamphlets directement hostiles à Concini : intensification des publications avec 35 pamphlets anti-Concini en 1615 face à seulement 21 favorables, les pamphlets hostiles étant très virulents contre le favori, « son origine, son ambition, son avarice, son influence, son pouvoir, sa tyrannie »¹⁸.

Le pouvoir royal joue également la « carte médiatique », avec les six libelles sur Champlay par exemple. Ceux-ci sont encadrés par d'autres, à même finalité ; juste avant Champlay, le libelle intitulé *Plaintes des paysans des environs de Sens au prince de Condé* : sur les pillages, les « picorages » des soldats de Condé à partir de Mallay, près de Sens, aujourd'hui Malay-le-Grand, village où l'armée du prince prend ses quartiers du 16 au 18 octobre 1615, tandis que les troupes royales occupent Sens ; et juste après, le libelle sur *Les exécrables impiétés commises en l'Eglise d'Espoungny en Auxerrois (Appoigny) le vingt deuxième d'octobre 1615 par quelques soldats de l'armée de Messieurs les Princes* : description des « actes du tout exécrables et que par les guerres passées, aucun soldat (pour insolent et meschant qu'il est [sic] esté) n'a voulu perpétrer », c'est-à-dire description des profanations et des viols perpétrés par des soldats de Condé « *dedant [sic] l'Eglise mesme* »¹⁹.

Ainsi du vendredi 16 au jeudi 22 octobre, les événements fournissent-ils abondance de matière aux pamphlétaires du roi.

On doit en outre ajouter à cet ensemble, dans le même registre de la propagande royale autour de la rencontre de Champlay, le libelle déjà cité (voir annexe) sur la dérive des soldats vaincus à Champlay et vivant de pillage en Champagne avant d'être tous tués ou capturés par des troupes royales près de Reims puis de Metz (le 20 décembre 1615) : pamphlet du pouvoir royal contre les princes, montrant les menaces pesant sur l'ordre social du fait de princes incapables de contrôler leurs troupes.

A propos de Champlay, tout en dénonçant les turpitudes de l'armée ennemie et en brocardant *la défaite de l'avantgarde de Monsieur le Prince*, la propagande royale exalte la victoire de Bois-Dauphin ; elle élève au niveau d'une éclatante victoire une brève escarmouche vite suivie d'une reddition acquise presque sans coup férir (deux coups de canon et trois tués !), l'adversaire, dix fois moins nombreux, s'étant laissé surprendre par l'armée de Bois-Dauphin. Ne faut-il pas dire d'ailleurs que c'est faute de vraies batailles, de vraies victoires (nous avons vu pourquoi) que les propagandistes du pouvoir

royal sont amenés à exalter l'escarmouche de Champlay et à la métamorphoser en grande victoire. La fiction dépasse ainsi la réalité : la propagande royale transforme la médiocre réalité, un coup de main sans réelle portée militaire (l'armée de Condé réussit ensuite à s'échapper et à franchir la Loire) en une victoire retentissante... et voilà le vieux maréchal de Bois-Dauphin comparé au Fabius Cunctator de la deuxième guerre punique et au César de la guerre civile romaine ! C'est dans cette *guerre des mots* que combat le pouvoir royal et que la bataille de Champlay acquiert sa réelle importance, son retentissement : le pouvoir royal *fait voir, fait croire* à l'opinion publique, aux lecteurs de pamphlets, que la rencontre de Champlay a été une belle victoire.

Pourquoi cette rencontre plutôt qu'une action plus marquante ? Sans doute tout simplement parce que la seconde guerre des princes n'offre pas d'autres aliments à la propagande royale, alors que cette propagande est une nécessité immédiate : le roi et la reine-mère hors de Paris depuis août, un projet de mariage mal accepté, une inquiétante rébellion.

La négociation

La *Lettre envoyée au Roy par Monsieur le Prince de Condé, pour la paix, écrite à Saint Jean d'Angely, le 20 Decembre, 1615* (citée en note 16) est encore de la propagande, mais déjà aussi une ouverture vers une sortie de la « *guerre sans guerre* ». Les deux partis engagent des négociations qui vont alterner avec quelques nouvelles escarmouches : trêve à partir du 20 janvier 1616, réconciliation le 3 mai 1616 par l'édit de paix de Loudun (Poitou). Tous les principaux chefs de la révolte sont à Loudun, face aux délégués envoyés par la reine-mère et le roi restés à Tours : Condé, Mayenne, le cousin Luxembourg, revenu pour l'occasion, Longueville, La Trémoille, autre cousin, Vendôme, encore un parent, et parmi eux les protestants Sully, le gendre de ce dernier Rohan, La Force et Bouillon.

L'édit de paix amnistie les révoltés, les indemnise largement des dépenses engagées pendant la révolte ; il les comble enfin de faveurs restituées ou nouvelles (pensions, gouvernements de provinces et places-fortes, retour au Conseil royal, avec pour Condé un rôle quasiment identique à celui de la reine-mère, etc.) en échange de leur soumission, de leur retour à la cour et de leur acceptation des « *mariages espagnols* » (Louis XIII avec Anne d'Autriche, fille du roi Philippe III, et sa sœur Elisabeth avec le prince héritier du trône d'Espagne). L'*Apologie pour leurs majestez* conclut ainsi, en 1616 : « *Leurs Majestez flechissent sous la necessité, & achettent la paix de leurs sujets aux depens de leurs Provinces, qu'elles sont contraintes de bailler entieres pour éviter un plus grand malheur... Et après avoir depensé vingt millions de livres en ceste guerre s'en reviennent à Paris* »²⁰. C'est plutôt cher payé par celle que Sully appelait « *la grosse banquière* », pour obtenir le retour de la tranquillité publique, de la *paix domestique*.

La péroraison des *Triumphes de l'armée du Roy* donne toute sa portée politique à la bataille de Champlay : « *Dieu vueille (sic) reconcilier les Princes et Seigneurs ensemble pour le service du Roy et de son Estat, repos de ses subjects et tranquillité publique* ». Il s'agit là d'un monument élevé à la gloire du roi et de l'Etat, garants de la paix ; les actes sont médiocres mais avec cette propagande royale, on s'achemine vers l'acceptation de la monarchie absolue et vers une modification de la conduite des Grands. La bataille de Champlay, moins par elle-même que par les six à neuf brochures de propagande royale qu'elle suscite, est un élément de la naissance de l'Etat moderne, Etat dans lequel s'impose la monarchie absolue délivrée de l'emprise des Grands (mais abandonnant à ceux-ci de solides profits) et dans lequel est bridée la volonté de ces Grands qui, pour être mieux associés à l'exercice du pouvoir, prétendaient vouloir libérer le roi de « *la conjuration et tyrannie des mauvais conseillers* ».

Certes on s'achemine lentement vers cette monarchie absolue : il faudra encore un Richelieu à partir de 1624, le ralliement sincère et intéressé du prince de Condé au cardinal et au pouvoir royal à partir de 1626-29²¹, la *trahison de Condé* dira-t-on alors, le prince devenant, pour son plus grand enrichissement et avec, en prime, le maintien de son pouvoir sur une nombreuse clientèle, un zéléateur de l'absolutisme et du cardinal²²; il faut donc du temps mais la voie est tracée, en particulier par le truchement des libelles qui célèbrent la victoire de Champlay.

Annexe

Libelle relatif au sort ultérieur des vaincus de Champlay :

LA PRISE ET DEFFAICTE DES TROUPES DU PRINCE DE TINGRY PAR
LES SOLDATS DE LA GARNISON DE METZ.

FAICTE LE SAMEDY 19. DECEMBRE

(à Paris), de l'imprimerie d'Anthoine du Brueil, 1615.

Après que le Prince de Tingry eust pris congé de Monsieur le Prince de Condé, & qu'il se fut distraict de l'armée, pour quelque mescontentement particulier, & notamment à cause de la deffaite de ses troupes à Chanlay, par Monsieur de Praslin, il se retira en Champagne, avec quelques (sic) trois cens gentilhommes de pied et quelques quatre cens hommes de cheval, tout fort pauvrement équipez et montez, n'ayant presque la pluspart qu'une simple espée pour toutes armes.

De sorte que ledict sieur Prince de Tingry, ayant honte de se voir si mal suivy & accompagné, s'est retiré d'eux, & sequestré de leur assistance, les laissant vivre à discretion, comme gens desquels il ne se soucie pas grandement, non sans leur avoir deffendu d'exercer les mesmes actes d'hostilité & de tyrannie, comme ils avoient fait auparavant, mais eux à demy desesperes, ne se soucians de leur maistre, font une infinité de larcins

& commettent & exercent toutes sortes de tyrannies sur le pauvre peuple du plat pays, & comme ils croyoient faire le mesme és environs de Troyes & de Reïms, qu'ils avoient faict lors que Monsieur le Prince de Condé estoit encore de ce costé avec les gens, ils se trouverent vivement chargez prez dudict Reïms par les gens du Marquis de la Vieville (La Vieuville, gouverneur général à Reims), qui en mirent à mort un assez bon nombre, & furent plusieurs d'eux surprins (surpris) et emmenez à Troyes & à Chaalons (Châlons-en-Champagne), desquels il s'en est faict une tres cruelle iustice.

Ainsi donc n'estant plus asséurez au milieu du pays de Champagne, se iettent sur les frontieres de Bourgongne, pour y continuer leurs mesmes dessins, mais oyans le vent que Monsieur le Grand (le grand écuyer du roi) qui estoit à Dijon avoit bonne envie de les charger, ils trouverent qu'il n'estoit pas bon pour leur santé d'y demeurer d'avantage.

Et ainsi depuis quinze iours en ça ils ont tiré vers Mezieres & Sedan (pays du duc de Bouillon, prince révolté), comme ils croyoient estre bien asséurez de ce costé à cause de l'intelligence qu'ils ont en quelques places où ledit Prince de Tingry, a des amis, nonobstant ses deffences qu'il leur fit, ils se mettent à courir sur le paysant plus que jamais, vollent & pillent les Marchands iusques aux portes de Lamais & Danrilliers à la veüe de Mets et des autres villes qui sont au delà de la Meuze, raison pourquoy les Capitaines de la Garnison dudit Mets, se resolurent d'expurger le pays & d'attraper lesdits larrons picoueurs (maraudeurs, pillards), si ayant esté advertis qu'ils estoyent logez bien deux cens entre Mets & Danrilliers sur le grand chemin qui conduit audit Mets & à Chaalons sur Marne, on prend quatorze compagnies qui sont en garnison audit Mets, douze hommes mousquetaires sous la conduite du Lieutenant de Monsieur de Campagnolle Capitaine d'une compagnie du Regiment des gardes de Sa Maiesté, estant en garnison au dit lieu, & sur les six heures du matin vont surprendre lesdites troupes, qui n'y prenans point garde furent en moins d'une heure presque tous desfaicts & prins (pris), le Capitaine de la Coste, qui conduisait une troupe de Carabins (soldats de la cavalerie légère) se rendit & fut mené à Mets, plus de trente furent emmenez prisonniers, & plus de cent de laissez morts sur la place, le reste fut prins à mercy, sans quelques autres qui peurent subtilement se sauver chargez de coups, & fort blessez. Ce fut fait le Samedy 19. Decembre sur les six heures du matin.

(Bibliothèque Mazarine, cote 47266¹⁵)

Notes

-1 Les *Mémoires de Bassompierre* ont été plusieurs fois édités depuis la première édition de 1665 ; nous utilisons l'édition établie en 1837 par MICHAUD et POUJOULAT (*Nouv. Coll. de Mémoires pour servir à l'Histoire de France*).

-2 *L'Echo de Joigny*, n° 60, pp. 63-78, 2003. Dans le présent article, seuls sont notés les premiers mots des titres (souvent très longs) des libelles.

Ces opuscules in 12° ou in 8° de quatre à seize pages (parfois plus) dont un exemplaire est déposé à la Bibliothèque Nationale, sous les cotes Lb³⁶ 615 et suivantes, ou à la Bibliothèque Mazarine.

Libelles déjà utilisés dans *L'Echo de Joigny*, n°60 :

-*Les Triumphe de l'armée du Roy, sous la conduite de Monsieur le Mareschal de Bois-dauphin*, Lyon, 1615 (avec une réédition de 1615, sous le titre de *Triumphe de l'armée du Roy...*).

-*Discours veritable de ce qui s'est passé en l'enlevement du quartier de Monsieur de Luxembourg et deffaite de ses troupes*, Bordeaux, 1615.

-*Deffaite des troupes de Monsieur (ou de Monseigneur) de Luxembourg, Prince de Tingry, par Monsieur le Mareschal de Boisdauphin, le 21.jour d'octobre 1615* (avec deux rééditions de 1615 dont une à Lyon), 1615.

Les six libelles nouvellement utilisés :

-Pour la rencontre de Champlay :

-*Recit de la deffaite veritable des troupes du Prince de Tingry par M. de Praslain*, 1615.

- *Lettre envoyée par Monsieur le Mareschal de Bois-Dauphin à Monsieur de Liancourt, Gouverneur de Paris, sur la deffaite de l'avantgarde de Monsieur le Prince, faite par Monsieur de Praslin*, Paris, 1615.

-*Recit veritable de la deffaite des troupes de Monsieur le Prince de Tingry, par Monsieur de Praslain, Lieutenant de Monsieur le Mareschal de Bois-Dauphin en l'armée de Sa Majesté où sont desnommez tous les capitaines, tant d'une part que d'autre*, Paris, 1615.

-Pour des événements périphériques :

-*Plaintes des paysans des environs de Sens au prince de Condé*, Paris, 1615.

-*Les exécrables impiétez commises en l'Eglise d'Espoungny (Appoigny) en Auxerrois le vingt deuxième d'octobre 1615 par quelques soldats de l'armée de Messieurs les Princes*, Paris, 1615.

La prise et deffaite des troupes du Prince de Tingry, par les soldats de la garnison de Metz. Faite le samedi 19. Decembre (1615), Paris, 1615 (Bibliothèque Mazarine, cote 47266¹⁵, voir l'annexe).

-3 Hélène DUCINI est l'auteur de l'ouvrage récent *Faire voir, faire croire, l'opinion publique sous Louis XIII* (Seyssel, Editions Champ Vallon, octobre 2003). Cet ouvrage, au beau titre hardi, a servi de guide méthodologique et informatif au présent article, alors que l'article précédent sur la même bataille (*L'Echo de Joigny*, n° 60) suivait le *Concini* du même auteur (Paris, Albin Michel, 1991).

-4 Selon Louis VAUNOIS, *Vie de Louis XIII*, Paris, Grasset, 1936, p. 155 : « Le maréchal de Bois-Dauphin enlève le quartier de M. de Luxembourg. A un porteur de nouvelles, le chevalier de Souvré (un fils du gouverneur du jeune roi) demande s'il y a eu beaucoup de morts – Il y en a eu trois, répondit l'homme. Sans doute ce sont des morts parmi le parti adverse, car le chevalier reprend : – Ce n'est guère. Le jeune roi intervient aussitôt : – C'est encore trop. Puis, parlant des rebelles : -Ils sont, tous, mes sujets... ». L'auteur (un biographe qui aime faire dialoguer ses personnages) n'indique pas sa source, sans doute une des nombreuses « Vies de Louis le Juste » publiées au XVII^e siècle. Le nombre de trois n'est peut-être pas exact à l'unité près, mais l'ordre de grandeur est tout à fait fiable.

-5 Ce jugement sur Bassompierre est de son biographe Paul-M. BONDOIS (*Le Maréchal de Bassompierre*, Paris, Albin Michel, 1925), qui ajoute dans l'avertissement, p. VII, que Bassompierre était « un homme toujours trop porté à s'admirer et à exagérer son rôle ». Le lecteur est donc dûment averti.

-6 Urbain de Montmorency-Laval, marquis de Bois-Dauphin, maréchal de France (1557-1629). Membre d'une branche cadette des Montmorency apparue dès le XIII^e il est loin d'avoir toujours été « ce tant sage & expérimenté mareschal de Bois-Dauphin, vieilly aux charges militaires, & qui a employé une bonne partye de ses ans aux services de ses Roys » (Les

Triumphes de l'armée du Roy). Fin 1588, il se révolte contre son roi Henri III et se met, en tant que chef de la noblesse d'Anjou, au service de la Ligue, menée par Charles de Lorraine, duc de Mayenne (qui se dit « Charles X »), frère du défunt duc de Guise. Pour la Ligue, il s'empare violemment du Mans en 1589 et reçoit du duc de Mayenne le titre de maréchal de France. Ce n'est que tardivement, en octobre 1595, qu'il se rallie à Henri IV sous condition, accordée, de conserver son brevet de maréchal de France acquis donc auprès de Mayenne, le père du *M. du Mayne* de la révolte de 1615. Donc *vieilly*, mais pas *tant sage* dans son impétueuse jeunesse.

Parmi les membres illustres de cette famille des Montmorency-Laval, le premier évêque de Québec (François de Montmorency-Laval, 1623-1708, neveu du maréchal de Bois-Dauphin) auquel doit son nom l'Université Laval (crée au XIX^e siècle), et un ministre des Affaires Etrangères de Louis XVIII, sans oublier le fameux Gilles de Rais, Gilles de Montmorency-Laval, baron de Rais ou de Retz, compagnon de Jeanne d'Arc et maréchal de France, le modèle de Barbe-Bleue.

-7 Henri de Luxembourg, le vaincu de Champlay, est duc de Piney et prince de Tingry (une baronnie du Boulonnais, dans les Pays-Bas espagnols à l'époque, érigée en principauté du temps de son père, François de Luxembourg). Les Luxembourg-Piney sont une des nombreuses branches cadettes de la maison de Luxembourg qui a donné plusieurs empereurs au Moyen Âge, avant de disparaître au XV^e par faute d'héritier mâle. Henri de Luxembourg, prince de Tingry, n'a qu'une fille, très riche héritière. Celle-ci, mariée à un Clermont-Tonnerre héritier de ce fait des titres et biens des Luxembourg-Piney, n'aura elle-même qu'une fille qui épousera, par l'entremise du Grand Condé, François de Montmorency-Bouteville, plus connu désormais sous le nom de maréchal de Luxembourg. Il s'agit de l'aboutissement d'un rapprochement Luxembourg - Montmorency commencé avec Henri de Luxembourg qui avait épousé Madeleine de Montmorency, baronne de Gandelus et cousine germaine de Charlotte Marguerite de Montmorency, elle-même épouse du prince de Condé. Henri de Luxembourg est donc cousin germain par alliance d'Henri de Condé. Les Condé, en patrons conscients de leurs obligations, ont souvent pratiqué une heureuse activité de marieurs de leurs obligés. Tandis que Condé s'enrichit de l'héritage de la branche aînée des Montmorency (plus de la moitié de sa fortune foncière), Montmorency-Bouteville, branche cadette, reçoit le bel héritage des Luxembourg-Piney, avec titres et biens.

Le sort d'Henri de Luxembourg pendant et après la rencontre de Champlay est précisé en particulier dans la note 11 et au début du libelle donné en annexe.

-8 On trouve au XVII^e siècle des graphies variées : *Chanlai*, *Chanlay*, *Chanlé*, *Champlai*, *Champlay*, *Chamlai*, *Chamlay* (celle adoptée par Jules Louis Bolé, marquis de Champlay, maréchal général des logis des armées du roi et conseiller militaire de Louis XIV). Un des libelles de 1615 donne par erreur *Chaulay* : l'imprimeur n'a pas pris le temps de faire corriger les épreuves. La graphie *Champlay*, qu'on trouve dès le XIV^e et qui est bien plus proche de l'étymologie latine (*Campus laicus*, donné dans le *Liber sacramentorum* du diocèse de Sens qui, au IX^e siècle, donne la liste des paroisses existantes), s'impose à partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

-9 Termes soulignés en caractères **gras** par nous, comme par la suite.

-10 Il existe cependant en bordure nord du village une forte dénivellation qui pourrait être une trace de l'ancien rempart de terre ; en outre sur certains plans des XVII^e-XVIII^e siècles, non consultés par nous, il y aurait trace de ces remparts.

Par ailleurs, ne pas confondre le « *bourg fermé* » de Champlay avec la forteresse (de pierre) de la Motte Champlay, dans la commune de Tannerre-en-Puisaye, canton de Bléneau. Située sur la route qui relie l'Auxerrois à la Loire, cette puissante forteresse, quadrilatère de cent trente mètres sur cent couronné de trois tours, fut occupée puis détruite pendant la guerre de Cent ans par le capitaine anglais Robert Knolles, qui occupa aussi un temps, autour de 1358-1360, Malicorne, Régentines (près d'Appoigny), Ligny-le-Châtel et Auxerre. Cette distinction entre Champlay, près de Joigny, et la Motte Champlay, près de Tannerre, a été étudiée en 1852 avec précision par l'archéologue A. DEY dans son *Etude historique sur la commune de Tannerre, canton de Bléneau*.

-11 Certains libelles de 1615 (le *Discours veritable* et la *Deffaicte de troupes de Monsieur de Luxembourg*) présentent chacun deux versions de la conduite d'Henri de Luxembourg : son départ au cours de la bataille pour rejoindre le prince Condé et, au contraire, sa décision de partir de Champlay dès avant l'affrontement pour s'installer à une lieue de là, toujours

auprès de Condé. C'est cette seconde version qui est donnée dans les *Mémoires* du maréchal d'Estrées (cependant celui-ci n'est pas alors avec Bois-Dauphin mais en Picardie):: « M. de Luxembourg (...) n'ayant pas voulu prendre le logement de Champlai que lui avoit donné le duc de Bouillon (prince révolté, en charge du logement des troupes), s'en repentit bientôt après, parce qu'on enleva son quartier où il perdit son équipage, et sa compagnie fut défaite entièrement » (*Mémoires du Maréchal d'Estrées*, édition par MICHAUD et POUJOLAT, Paris, 1837, p.409). Ainsi Luxembourg (comme ensuite Bois-Dauphin) ne souhaite-t-il dormir à Champlai, bourg trop modeste ...

-12 Dans E. HUGUET, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*.

-13 *La Fuite de l'armée de Messieurs les Princes. Ensemble les sorties faictes sur icelles*, Paris, 1615, libelle qui commence par l'apostrophe plus tard célèbre d'« Aux armes Cytoïens », Bibliothèque Mazarine, cote 47266²⁰.

-14 *Mémoires du Maréchal d'Estrées*, op. cit., p. 409.

-15 Dans la *Declaration du Roy contre Monsieur le Duc de Nevers, & tous ceux qui l'assistent*, Paris, 17 janvier 1617 (Bibliothèque Mazarine, cote 37287).

-16 *Mémoires du Maréchal d'Estrées*, op. cit. p. 411 : « Il y eut assez de gens qui...blâmèrent la retenue du maréchal de Bois-Dauphin de n'avoir pas combattu...A quoi il répondit qu'il n'avoit pas osé l'entreprendre à cause **des ordres précis** qu'il avoit au contraire (en sens contraire) et des défenses qui lui avoit été faites de ne rien hasarder ».

-17 Voir le passage souvent cité du manifeste lancé par le prince de Condé le 9 août 1615 depuis Clermont-en-Beauvaisis : « Les armes que nous serons contraints de prendre ne sont que **pour le Roi et pour sa liberté**, pour la conservation de sa personne et des lois fondamentales du royaume », par exemple Arlette JOUAINA, dans *Le « Devoir de révolte ». La noblesse en France et la construction de l'Etat moderne (1559-1661)*, Paris, 1989, p. 9. Dans le même esprit, la *Lettre envoyée au Roy par Monsieur le Prince de Condé pour la paix*, écrite à Saint Jean d'Angely (Angoumois), le 20 Decembre, 1615, publiée aussitôt à Lyon, dès fin 1615, sous forme de libelle : « J'espère, Sire, que Dieu me favorisera tant que de faire recognoistre à vostre Majesté la sincerité de mes intentions, & qu'enfin recognoissant que ie (ne) me suis **esloigné de sa personne**, que pour **m'approcher en effect de son service**, elle me continuera l'honneur de ses bonnes graces... (Bibliothèque Mazarine, cote 47266¹¹).

-18 H. DUCINI, *Faire voir, faire croire...*, op. cit. p.172 et 177.

-19 BN, cote Lb³⁶ 619, cité dans Hélène DUCINI, *Faire voir, faire croire*, op. cit., p.303-304. L'*Apologie pour leurs Majestez*, panégyrique de 138 pages publié à Paris en 1616 (Bibliothèque Mazarine, cote 37287¹⁵, et BN, Lb³⁶ 880), reprend en p. 128-129 le même thème, en accentuant les marques d'indignation : « on prophane les temples, on saccage les autels, & pour comble d'abomination, on foule aux pieds ce que la religion Chrestienne a de plus saint & de plus auguste, on jette contre terre la sainte Hostie, & sans crainte des iugemens de Dieu ou des hommes, on commet les plus horribles sacrilèges dont l'impiété se peut adviser en sa fureur ».

-20 *Apologie pour leurs Majestez*, op. cit. p. 130. Le titre complet de cet ouvrage de 138 p. in 12°, est : *Apologie pour leurs Majestez avec un fidelle discours de tout ce qui s'est passé depuis le mouvement de Mezieres* (première prise d'armes des princes qui commence en janvier 1614) *iusques à la prise de Monsieur le Prince* (emprisonnement de Condé sur ordre de la reine-mère, le 1^{er} septembre 1616, et en fait pour trois ans).

-21 Henri II de Bourbon, troisième prince de Condé, était un piètre militaire : on disait alors, par euphémisme ou dérision, que « Monsieur le Prince n'était pas heureux à la guerre » et son fils, le Grand Condé, devait sans doute son génie militaire - si tant est que cette vertu soit héréditaire - à ses seuls ancêtres maternels, la prestigieuse dynastie militaire des Montmorency. En échange Henri II de Bourbon se révéla très habile et rapace rassembleur de terres, collecteur d'héritages et prêteur avisé : un génie des affaires. Ses grand-père et père avaient très largement dilapidé leur richesse foncière et mobilière pour financer leurs actions dans les guerres de Religion. Les revenus annuels modestes dont il disposait à sa majorité en 1601 (10.000 à 12.000 livres de rentes) ont centuplé à sa mort en 1646 (1.180.000 livres) et sa fortune est alors évaluée à 16.400.000 livres. Pour cet immense enrichissement, il disposa de plusieurs atouts. Figurent d'abord sa position de premier prince du sang et la fortune que lui apporte son mariage avec la très belle et très riche Charlotte Marguerite de Montmorency, ce qui lui permet d'entamer la reconstitution de son patrimoine ancestral (biens immobiliers et charges). Viennent ensuite les grands profits tirés du soutien sans

faillie qu'il apporte à Richelieu et au pouvoir royal à partir de 1626-29 : devenu, avec un sens aigu de l'opportunité politique et économique, très proche de Richelieu, il marie par exemple en 1641 son fils aîné, le futur Grand Condé, à une nièce du cardinal, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, très provinciale et moyennement noble mais riche d'espérances ; c'est une mésalliance pour un prince de sang royal, mais aussi une source de faveurs, de fonctions, de profits et enfin d'héritages, ceci après la mort du cardinal en 1642 : héritage de biens mais aussi de parents et de clients, sources de pouvoir ; les cardinaux, grâce à Dieu n'ont pas de descendants directs et les époux de leurs nièces sont là pour suppléer à ce manque ! Il bénéficie par ailleurs de l'héritage somptueux, et la clientèle nombreuse, de son beau-frère Henri II de Montmorency : celui-ci, décapité en 1632 sur ordre de Richelieu pour avoir comploté, meurt sans héritier direct et Louis XIII offre en 1633 à Condé l'essentiel de cette riche succession, avec ultérieurement, en 1643, le château patrimonial de Chantilly qui devient le centre de la maison des Condé, donation qui vient conforter la position des Condé comme héritiers légitimes des Montmorency. Il faut encore ajouter les pensions, les acquisitions et rachats de biens fonciers, les prêts à intérêt au trésor royal et les profits tirés du gouvernement de plusieurs provinces (Barrois, Berry, Bourbonnais, Bourgogne, Bresse et Guyenne) où se multiplient les acquisitions d'offices, seigneuries, terres, grâce à un usage avisé des fonctions de gouverneur. *Monsieur le Prince* a donc été bien inspiré d'abandonner sa première conduite de *brouillon* et de se rallier au pouvoir royal. Selon Katia BEGUIN (*Les princes de Condé, rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999), ce ralliement apparaîtrait bien comme un changement voulu, calculé par cet homme d'affaires et de pouvoir opiniâtre et non pas comme une soumission imposée au prince par un cardinal impérieux.

L'ouvrage de Katia BEGUIN présente de façon générale le caractère fructueux du loyalisme dont fait preuve Henri de Condé, à partir de 1626-1629, et par là le caractère intéressé ou au moins profitable, de sa conversion à l'Etat autoritaire (voir en particulier la conclusion de l'ouvrage, pp. 387-393). Il remet en question la notion de « *domestication des Grands* », en montrant à partir de l'exemple des Condé les formes du pouvoir maintenu par les Grands (patronage sur de vastes clientèles, charges publiques, placements financiers auprès des fragiles finances royales toujours dans le besoin, acquisitions des terres...).

Estimation des fortunes d'après les bilans des inventaires après décès :

- Concini : 1.500.000 livres (1617, dix fois moins que ne le disent les libelles hostiles),
- Richelieu : 22.400.000 l. (1642),
- Henri II, prince de Condé : 16.400.000 l. (1646),
- Mazarin : 35.000.000 l. (1661),
- Fouquet : 15.000.000 l. (à son emprisonnement, en 1661, il a autant de dettes, donc un bilan nul),
- Henri III, prince de Condé, fils du Grand Condé : 32.000.000 l. (1709).

-22 Voici une partie de l'épithaphe à la mémoire d'Henri II de Condé. Elle est gravée sur le mausolée que son fils, le Grand Condé, fit ériger dans l'église de Vallery, près de Sens : «...d'une piété remarquable envers Dieu, d'une fidélité inviolable envers le Roi, il fut l'écueil des hérétiques, le plus sûr appui de l'autorité royale...» (traduction de l'inscription latine). Ce texte tait la conduite d'Henri de Condé avant 1626 et en particulier en 1615-1616 et, par là, il prête à sourire ; à moins d'y voir un témoignage du respect à la lettre de l'édit de paix de Loudun qui clôt la révolte en proclamant dans son article premier : « *que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre en notre royaume depuis le premier jour de juillet dernier (début juillet 1615) jusqu'à la publication qui sera faite du présent Edit (mai 1616) demeure éteinte et assoupie, comme chose non advenue* ». Ainsi la révolte d'Henri de Condé de 1615-1616 est-elle *non advenue*...tout comme, en particulier, la bataille de Champlay.